

Reçule:

13 DEC. 2017

Asso des Maires du Tarn

> Monsieur le Président Association des Maires du Tarn 188 Rue de Jarlard 81000 Albi

> > Albi, le 11 décembre 2017

Réf: AT/RB

R:\administratif\encadrement\1ANNIE\DIVERS\ASSOCIATION_DES_MAIRES\2017_courrier_ass

<u>Objet</u>: Sensibilisation des particuliers détenant des volailles aux règles de biosécurité

Monsieur le Président,

Depuis les crises sanitaires de 2016 liées à l'apparition puis à la diffusion du virus influenza aviaire hautement pathogène en France et plus particulièrement dans le Sud Ouest de la France, les règles en matière de biosécurité se sont fortement durcies pour tous les détenteurs de volailles.

Depuis bientôt 2 ans maintenant, la Chambre d'agriculture a fortement encouragé les éleveurs professionnels au respect des nouvelles règles. Ces derniers se sont informés, formés et ont pour la plupart d'entre eux investi pour assurer la pérennité de leur activité professionnelle.

Pour que leurs efforts ne soient pas vains, chacun à son niveau doit œuvrer dans le même sens. Les maires ont été informés par les services de l'Administration de la nécessité de déclarer les élevages de volailles non commerciaux de leur commune et de sensibiliser les particuliers aux règles de biosécurité qui leur incombent.

Ma demande va aujourd'hui dans le même sens et vise à préserver l'intérêt économique des agriculteurs ayant choisi l'élevage de volailles comme activité professionnelle.

En effet, Monsieur le Président, je souhaiterais que vous puissiez relayer auprès de chacun des maires du département l'intérêt de sensibiliser les détenteurs de basse-cour aux règles minimales de biosécurité (non divagation des animaux, gestion de l'alimentation de sorte à éviter l'attrait des oiseaux sauvages, gestion des fumiers le plus proprement possible...), et ce notamment, quand elles sont à proximité d'élevages professionnels.

Certain de votre compréhension et de votre intérêt pour l'activité agricole si importante pour le développement des territoires, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sincères salutations.

Jean-Claude HUC

Siège Social
96 rue des agriculteurs
BP 89
81003 ALBI Cedex
Tél: 05 63 48 83 83
Fax: 05 63 48 83 09
Email: accueil@tarn.chambagri.fr
Twitter: @Chambagri_tarn

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 188 100 044 00018
APE 9411Z
www.tarn.chambagri.fr